



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2015

PREAMBULE

Comme le veut la loi sur les communes, la Municipalité présente au Conseil son rapport sur la gestion de la commune pour l'année 2015.

Membres de la Municipalité :

Jean-Michel Reguin :	Syndic	
Bertrand Gaillard :	Municipal	
Valérie Rovero :	Municipale	
Jean-François Tosetti :	Municipal	vice-syndic depuis le 1 ^{er} janvier 2014
Nicolas Biselx :	Municipal	
Secrétaire municipale :		Sandra Cunsolo
Boursier :		Jean-Pierre Blanchet
Responsable du contrôle des habitants :		Yvette Nicole
Responsable du site Web :		Nicolas Biselx
Responsable des locations Grande-salle :		Corinne Martin
Employé communal :		Joao Rolao, en fonction depuis 1992

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité s'est réunie en séance à 41 reprises.

FINANCES

Selon le préavis n° 02-2015 présenté spécifiquement à ce sujet, les comptes communaux font apparaître pour la deuxième année consécutive un déficit, de CHF 16'669.45 (contre CHF 14'004.68 l'année précédente), après des amortissements de CHF 120'661.15.

Avec une dette globale de CHF 1'100'000.-, (à cause des investissements effectués), la nécessité légale de devoir allouer des garanties sous forme de cautionnements à certaines des associations intercommunales dont nous sommes membres, et une capacité d'autofinancement quasi nulle, la situation financière de notre commune ne saurait toutefois être considérée comme satisfaisante.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau a été adopté par le Conseil général dans sa séance du 8 octobre 2015.

La conduite de vidange du réservoir de Chassagne, entravée par les racines des arbres, a été changée sur une longueur d'environ 100 mètres.

La consommation annuelle d'eau pour la commune, s'élève à 35'500 m³. La commune a fourni à la commune d'Orbe, dans le cadre de la convention du 31 mars 2009 quelques 52'000 m³ d'eau rapportant la somme de CHF 22'925.-.

La conduite d'alimentation en eau de la ruelle de la Riétaz a dû être changée en urgence suite à plusieurs fuites constatées et de son état précaire. Ces travaux se sont faits en avance de ceux prévus lors de la mise en conformité du quartier selon préavis n° 10/2015 accepté lors de la séance du Conseil général en date du 10 décembre 2015. Les coûts de ces travaux seront pris en compte dans le crédit accordé.

La conduite d'alimentation du Petit Château en mauvais état (ancienne conduite en acier), suite à une fuite constatée, a également été changée, depuis la conduite principale dans la route du Crêt de la Forge, jusqu'au bâtiment.

Avec la fin des travaux du quartier de Bois-Jolens et, les futurs travaux de la Riétaz, on peut affirmer que l'entier du réseau de distribution de l'eau, à l'intérieur du village, est remis à neuf.

EPURATION

L'eau usée de la commune est toujours traitée à la STEP d'Orbe.

RESEAU DE GAZ

Le réseau d'alimentation du quartier de Bois-Jolens a été réalisé. La commune est propriétaire du réseau de distribution et URBAGAZ gère la distribution. 1'679'371.2 KWh de gaz ont été vendus aux 61 abonnés de la commune. URBAGAZ a fusionné avec VO Energies. Dans le futur le réseau de gaz communal devrait être repris par la nouvelle société.

COLLABORATION INTERCOMMUNALE AVEC ORBE

Une convention signée est toujours en vigueur. Voici la liste des thèmes de collaboration identifiés entre les 2 communes :

1. Remplacement de l'employé communal de Montcherand pendant ses vacances et absences.
2. Entretien du refuge de Chassagne par l'employé communal de Montcherand.
3. Déneigement du trottoir par le service des travaux-voirie d'Orbe.
4. Vente d'eau à la commune d'Orbe.
5. Tonte autour du réservoir du Bois de Chêne par l'employé communal de Montcherand.
6. Contrôle des habitants : collaboration et conseils entre les 2 services.
7. Conseils en matière de police des constructions : à la demande auprès du service CUBE d'Orbe.
8. Hébergement des applications et données informatiques ;

La Municipalité est très satisfaite de la collaboration entre les 2 communes. Elle espère que ce bon état de relation perdurera au fil des années.

FUSION

Dans sa séance du 26 mars 2015, le Conseil général a refusé le projet municipal de fusion avec les communes d'Orbe et de Sergey. La Municipalité a démocratiquement pris acte de cette décision et, n'a pas remis en cause son travail de fin de législature, mais regrette amèrement le déroulement de cette séance et des propos pas forcément exacts et mal interprétés. Pour la Municipalité, il aurait été plus judicieux que ce soit à la population de trancher, mais il est certain que quelques conseillers anti-fusion, ont eu peur du peuple souverain.

FORETS

Les mises habituelles au nombre de 16 ont été marquées, soit environ 92 m3 principalement du bois de feu. Seules 14 mises ont trouvé preneurs.

La commune fait partie du triage du Suchet, sous la responsabilité de M. Pascal Bays, garde-forestier.

ROUTES

Des potelets ont été posés à l'arrêt de bus de la route du Suchet, pour éviter le parcage sauvage.

5 places de parc publiques, ont été créées au Crêt de la Forge.

Le dossier du glissement de terrain « Sous les Vignes » est clos. L'opération n'aura rien coûté à la commune.

Une saleuse électrique a été achetée pour le véhicule communal.

PARCS ET PROMENADES

Suite à un rodéo motorisé sur le terrain de foot en décembre 2014, la Municipalité a fait poser une barrière, afin d'éviter que cela ne se reproduise. L'installation a été effectuée par Equifor et l'employé communal. Une plainte contre X a été déposée à l'encontre des responsables. Un des contrevenants a été amendé par la commune.

GESTION DES DECHETS

En 2015, mais dans une moindre mesure cette fois, le résultat du compte « déchets » est toujours déficitaire (sans même y avoir incorporé la charge que représente le travail de l'employé communal). Ni le produit de la taxe au sac (inchangée depuis son introduction en 2011) ni l'augmentation de CHF 40.- à CHF 60.- de la taxe forfaitaire par habitant, pas plus que la participation accordée par STRID sur le CAF réalisé sur notre territoire, ainsi que la ristourne accordée sur le verre récolté, n'auront permis de trouver un juste équilibre.

Un motif de satisfaction, toutefois : le volume total des déchets traités a passé de 170 à 167 tonnes, en diminution de 1,8%. Il s'agit principalement du tonnage de papier + cartons, du verre mélangé et du PET ; alors que le volume des ordures ménagères comme celui des déchets compostables semblent s'être stabilisés, ce sont les objets encombrants qui ont fortement augmentés (+ 16 %) !

	2013	2014	2015
Ordures ménagères :	48.66	49.26	50.78
Objets encombrants :	6.89	5.48	6.38
Déchets compostables :	23.56	39.36	40.48
Papier + cartons :	34.47	32.54	30.18
Verre mélangé :	18.37	27.27	23.82
Ferraille :	1.00	1.00	1.08
Bois	11.84	13.8	14.24
PET	1.06	1.24	1.06
Huiles		0.95	0.9

Le samedi, la surveillance de la déchèterie est toujours assurée par Justine Goy et Mélissa Nicole, sa remplaçante.

CIMETIERE

Des consignes visant à favoriser la séparation des végétaux des autres déchets ont été placardées pour faciliter la tâche des familles.

TOURISME

De nouveaux panneaux de signalisation ont été confectionnés pour être placés aux entrées du village.

BATIMENTS

Grande salle

Les réservations sont toujours stables.

Collège

Suite à l'acceptation du préavis par le Conseil général, le changement de la chaudière a été effectué (passage au gaz avec panneaux solaires pour l'eau chaude).

Eglise

Après consultation et accord des monuments historiques, l'isolation des combles a été réalisée.

Pressoir

L'évacuation d'une cheminée inutilisée et dangereuse a été faite.

Petit Château

L'isolation des combles a été réalisée.

ECOLES

La nouvelle organisation (ASIOR) regroupant 10 communes, soit Montcherand, Orbe, Valeyres-sous-Rances, Rances, Sergey, L'Abergement, Lignerolle, Les Clées, Agiez et Arnex et, comportant un établissement secondaire (Directeur : M. Geiger) et primaire (Directeur : M. Delisle) fonctionne depuis juillet 2015. Un nouveau conseil intercommunal sous la présidence de M. Luyet a été mis en place. Des statuts provisoires (repris par l'ASIBCO et acceptés par les Municipalités) en permettent le fonctionnement. Les statuts définitifs seront présentés aux Municipalités et aux conseils au début de la prochaine législature. Les comptes de l'ASIBCO ont été bouclés au 30 juin. Le boursier de l'ASIOR est M. Jean-Luc Randin et le président du CODIR, M. Jean-Michel Reguin.

ORPC

Rien pour 2015, mais une fusion avec les ORPC d' Yverdon-les-Bains, Grandson et La Vallée (districts Jura-Nord vaudois) est prévue au début de la prochaine législature. Les statuts sont en consultation.

SDISPO

La nouvelle organisation est opérationnelle. Immense défection du nombre de pompiers dans les DAP due à la suppression de la taxe pompiers et sans doute à la perte d'une certaine autonomie des communes. Les communes peuvent garder leurs locaux mais la plupart du matériel opérationnel est à Orbe (les DAP Y gardent du matériel d'intervention sur place). Les budgets sont respectés. Un nouveau commandant a été choisi par le CODIR, suite à la démission de M. Berthoud. Il s'agit de M. Pascal Turin. Son souhait est vraiment d'intégrer au mieux les DAP Y et Z afin qu'ils puissent participer aux interventions. Il est conscient de l'importance de ces corps de sapeurs dans les villages car eux seuls connaissent parfaitement bien les lieux d'intervention.

INFORMATIQUE

Le remplacement du logiciel de gestion des clés a été réalisé.
Mise en place d'un nouveau site web adaptatif.

POLICE

La commune de Pomy a adhéré à la PNV et, 5 autres communes y seront également rattachées au 1^{er} janvier 2016, soit : Method, Suscévaz, Treycovagnes, Chamblon et Cheseaux-Noréaz.

CONCLUSION

L'année 2015 fut dans l'ensemble bonne. Le budget de l'ensemble des travaux réalisés dans la commune a été respecté. La Municipalité a voulu anticiper la péjoration des finances communales en proposant d'augmenter le taux d'imposition à 72, ce que le Conseil a compris, en l'acceptant lors de sa séance du 8 octobre 2015. La Municipalité tient à remercier les citoyens qui participent au bon fonctionnement de la commune, le bureau du Conseil ainsi que les conseillers, pour les bonnes relations. Un merci particulier à M. Joao Rolao pour son travail, M. Jean-Pierre Blanchet pour la gestion des deniers publics, à Mme Sandra Cunsolo au secrétariat municipal et, Mme Yvette Nicole au contrôle des habitants. La Municipalité regrette ce qui s'est passé entre le citoyen qui a pris à partie notre syndic, amenant ce dernier à finalement ne pas se représenter pour la prochaine législature. Une page va se tourner pour lui après 22 ans au service de la communauté, d'abord comme municipal pendant 3 législatures, puis comme syndic pendant 2 législatures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :



Montcherand, le 9 mai 2016